



Commission Sportive

PV du 31/10/2022, saison 2022 / 2023

Maj du 12.11.2022

**A. Match DISTRICT 4 2022 - 2023 - JOURNÉE 4 - POULE A PORTUGAIS BR. –
F.C. PAULAGHET du 23/10/2022**

Ont participé : Jean-Michel Jouve, Chrystelle Peyrard, Raphael Robert , Laurent Réa, Pascal Pezairé, Fabienne Bonnefoy

Objet: Participation de 3 joueurs mutés hors période

Vu la réserve d'avant match du club de F.C.PAULHAGUET et sa conformation du 24/10/2022 spécifiant plus de deux joueurs mutés hors période : Mr RYAN FAVRE, MR JIMMY LAGO FERREIRA, MR THIBAUT AZEVEDO,

Vu l'article 160 des RG qui prévoit « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »

Par ce motif et **en application de l'article 171 des RG de la FFF**, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité à l'équipe de A. PORTUGAISE DU BRIVADOIS, étant rappelé que la perte par pénalité d'un match peut entraîner le retrait d'1 point au classement, pour en reporter le gain à l'équipe de F.C.PAULHAGUET,

A. PORTUGAISE DU BRIVADOIS /-1 point / 0 but
F.C.PAULHAGUET / 3 point / 3 buts

*Le Président de la Commission Sportive
Laurent REA*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans les formes et délais prévus à l'article 32 du RIC et 10 du règlement disciplinaire, selon le cas.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9bis, Place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 0471059882 – pdumunier@haute-loire.fff.fr – <http://haute-loire.fff.fr>
Association régie par la loi du 1er juillet 1901-